



PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 15 septembre 2022

MEMBRES PRÉSENTS :

Tous les membres sauf :

Excusés et représentés : M. LEFEVRE Christian par M POTIER Michel

M WYSOCKI Loïc par M HARDY Yohan

M POTIER Pierre par M LEFEVRE Philippe

M. Le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le compte rendu de la séance précédente. Accord unanime des membres présents et représentés.

Monsieur Le Maire donne lecture du courrier de la Préfecture demandant la désignation d'un correspondant défense incendie sur notre commune. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, de choisir Monsieur Hervé DE SMEDT. Il sera suppléé par Monsieur Michel POTIER, Monsieur Yohan HARDY et Madame Suzy LAPORTE.

1. Travaux en cours

- **Rue du Beaumontoir** : Les travaux effectués par la SAS LÉTOFFÉ (sur la voie d'Autrêches à Moulin-sous-Touvent) ont permis de faire face aux fortes pluies tombées ces derniers jours et de réguler la vitesse de l'eau et retenir cailloux, branches etc... Remerciements à la SAS LÉTOFFÉ.
- Le problème des coulées de boues occasionnées par les orages au lieu-dit « le petit vallon du Bout de Vaux » vont rapidement faire l'objet de travaux pour pallier à ce problème.
- **Rû des Tanneries** : M VRIGNAUD (Oise Aisne Navigable) s'est rendu en Mairie afin d'évaluer les différentes solutions qui pourraient être apportées au pont du rû des Tanneries (en dessous de la rue du Point du Jour). Il doit nous dresser un rapport et revenir vers nous (éventuellement la réalisation d'une purge en sortie de buse).

- **Distributeur de pain** : Monsieur POTIER a rencontré Monsieur LANGINIER (SICAE de l'Aisne). Un compteur sera posé sur le poteau électrique face au terrain de tennis.
- **Travaux avec la CCLO** :
 - Rue de l'Hermitage: création de deux places de parking par marquage au sol et pose de poteaux
 - Dos d'âne rue de la Horse avant le n°2
 - Matérialisation de la ligne blanche du bas de la rue du Calvaire au n°2 jusqu'au n°4 rue de la Horse
 - Impasse rue Train : réfection de chaussée
 - Rue Train à partir du n°24 : Réhabilitation des saignées
 - Face au n°58 rue du Beaumontoir : étanchéité le long de la bâtisse

Monsieur Luc CARON demande s'il serait possible de faire installer des groomers sur les portes de aires de jeux qui restent à chaque fois ouvertes. En ce qui concerne les aires de jeux. à l'église, Monsieur Le Maire précise que des bancs et des arbres sont prévus.

Monsieur Le Maire laisse la parole à Madame Suzy LAPORTE concernant les demandes de l'école et du périscolaire :

- Changement des chaises de la classe de CM1 – CM2 + 1 table et 6 chaises au périscolaire : 2479.68 € : Accord à l'unanimité des membres présents et représentés.
- Achat de fournitures diverses : changement distributeur essuie-mains, doubles-rideaux et tringles au périscolaire, nappes, poste-cd pour chaque classe, aspirateur maternelle : accord à l'unanimité des membres présents et représentés.
- Prise en charge d'un bus pour une sortie scolaire le lundi 19 septembre à Saint Pierre les Bitry à l'usine des jardins d'un montant de 159 € : Accord à l'unanimité des membres présents et représentés

Madame Suzy LAPORTE donne lecture des devis réactualisés pour l'achat des armoires de rangement de vaisselle qui s'élèvent :

- Armoires hautes portes coulissantes en inox : 3 024.00 € TTC
- Armoires hautes 2 portes battantes inox 2 016.00 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, de choisir le devis des armoires à portes battantes (plus pratiques) de 2016 € TTC.

Monsieur Le Maire fait part des festivités de fin d'année et indique qu'une nouvelle société « Proscène Events » vient de voir le jour à Jaulzy et qu'une porte ouverte aura lieu le jeudi 22 septembre de 9 h 00 à 22 h. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, de reconduire comme chaque année les différentes festivités (employés et enfants scolarisés).

Monsieur Le Maire donne lecture du courrier de M et Mme BOUCQUEMONT, 8 rue de l'Hermitage, qui chaque année décore leur maison pour les fêtes de fin d'année et souhaite organiser comme l'an passé un concours de dessin et aurait besoin de l'appui de la mairie pour faire la communication dans la Commune. Accord à l'unanimité.

Monsieur Yohan HARDY demande quelles vont être les mesures prises en matière d'économie d'énergie. Ce sujet va être abordé avec la commission des travaux. Madame Suzy LAPORTE indique qu'il faudrait peut-être revoir l'éclairage des locaux de l'école.

Monsieur Le Maire indique au Conseil Municipal qu'il est en contact avec le notaire en charge de la vente de la maison sise 1 rue Saint Christophe et leur fait part de l'estimation de la vente. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés, d'acquiescer ce bien et charge Monsieur Le Maire de signer tous les documents afférents à cette vente.

Monsieur Michel POTIER fait part de la vente des peupliers qui aura lieu avant la fin de l'année et remercie Monsieur Francis LEGIERSKI pour l'aide apportée.

Monsieur Le Maire souhaite remercier Monsieur Pierre VATIN, Député, de l'aide apportée lors des inscriptions scolaires, pour le choix des différents lycées. Son appui a été salvateur pour la réussite de nos enfants.

Monsieur Le Maire donne lecture des courriers reçus :

- La société H2Air souhaite de nouveau pouvoir bénéficier de la salle communale pour informer la commune du projet éolien. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal estime que la salle a déjà été mise à disposition et ne souhaite pas renouveler la mise à disposition à l'unanimité des membres présents et représentés.
- Le Collectif anti-éolien souhaiterait que le Conseil Municipal lance une consultation municipale auprès de ses administrés afin de connaître leur avis sur l'implantation des éoliennes sur notre territoire. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à 11 voix pour et 1 voix contre d'organiser une consultation municipale le samedi 15 octobre 2022 de 9 h 00 à 15 h 00 à la Mairie.

Monsieur Luc CARON demande à ce que les passages piétons soient refaits.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h35